



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 12 MARS 2016



Réunis à Atrion, des élus de différentes collectivités « emballés » par les nouvelles consignes. H.R.

Tri : le tout plastique

SACS JAUNES À partir d'aujourd'hui, le tri est simplifié en Charente

HÉLÈNE RIETSCH

h.rietsch@sudouest.fr

Plus de doute à avoir au moment de remplir son sac jaune. À compter d'aujourd'hui, la totalité des emballages plastiques peut être recyclée en Charente. En plus, des papiers, cartons, conserves, bouteilles et flacons déjà triés, les Charentais peuvent désormais glisser dans leurs sacs jaunes, barquettes plastiques, pots, yaourts, sacs et sachets et enfin tous les films plastiques qui emballent revues et pack d'eau.

Sans avoir besoin de les laver. « Il suffit qu'ils soient vides. Et s'il vous reste de la pizza ? Jetez-la avec les fermentescibles », soufflent les spécialistes du tri, « fiers » d'avoir obtenu auprès d'Eco-Emballages (1) cette extension de la collecte.

« Trions plus fort », c'est le slogan de la campagne de communication, lancée plein pot par Calitom, service public des déchets, et Agglo, Ville et

Communautés de communes. « On table sur une augmentation de 30 à 40 % du volume des sacs jaunes collectés. Et on escompte détourner des sacs noirs 6 kg de déchets par an par habitant », explique Yannick Peronnet, vice-président de Grand-Angoulême en charge des déchets. Laquelle Agglo prépare en parallèle « l'optimisation de sa collecte des sacs noirs » (les habitants passeront de deux collectes hebdomadaires à une seule).

Atrion déjà équipé

« La population était très demandeuse de simplification », abonde Philippe Turqat, vice-président du Rouillacais. Une évolution majeure rendue possible grâce à Atrion, le centre départemental de tri de Mornac.

Il est « un des plus gros centres de tri au niveau régional », souligne Calitom, déjà en capacité d'assurer les nouvelles consignes grâce à des trieurs optiques performants dans le tri du plastique, notamment. « On a cinq familles de plastique diversement recyclables », explique François Filippi, directeur d'Atrion. On les retrouve, après recyclage, transformés en bouteilles d'eau, tuyauterie, fibres synthétiques polaires, bâches,

tuyaux plus souples, gobelets, fabriqués à partir de déchets. Autre bonne nouvelle d'ordre budgétaire, relayée par Jean Reverault, président de Calitom. « Pour la première fois depuis longtemps, les ordures ménagères vont coûter moins cher aux collectivités adhérentes. Une baisse moyenne de 5 % (selon les volumes collectés) assurée jusqu'en 2020 », explique le président. « Un retour sur investissement pour les Charentais qui ont participé à l'investissement », ajoute Michel Coq, vice-président de Calitom.

Retour sur investissement

Beaucoup de changements se profilent également en termes de collectes des sacs noirs, dès mars 2017, dans le périmètre de certaines CdC (actuelles). Comme les collectes robotisées (48, Tude et Dronne), collectes alternées sacs noirs / sacs jaunes tous les 15 jours (Bandiat Tardoire, Haute Charente, Horte-et-Lavalette, Seuil Charente Périgord) ou encore les bornes enterrées (Jarnac en projet cette année).

(1) Éco organisme agréé par l'État pour organiser le dispositif national du tri et du recyclage.

Le schéma est inchangé

TERRITOIRE La Charente reste fixée sur huit structures intercommunales. Les amendements ont été rejetés

BERTRAND RUIZ

bruiuz@sudouest.fr

Hier matin, sous la présidence du préfet de la Charente Salvador Pérez, quarante des quarante-deux élus que compte la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) ont examiné les amendements susceptibles de modifier le schéma de re-fonte qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Rappelons que le préfet a présenté aux collectivités une nouvelle carte ramenant le nombre d'intercommunalités à huit contre vingt aujourd'hui. Une proposition qui a suscité des demandes d'amendements. Avec une règle du jeu très claire : pour qu'un amendement soit adopté, il faut impérativement qu'il soit validé par les deux tiers (28 élus) des membres de la CDCI. Et, hier, aucun amendement relatif à la nouvelle carte intercommunale n'a franchi ce cap.

Un très Grand-Cognac

Christian Vignaud a pourtant argumenté. Le président de la CdC du Rouillacais a fait savoir qu'une large

L'intercommunalité en 2017

Un schéma à seulement 8 EPCI



majorité des élus de son territoire (97 %) était défavorable à l'entrée dans le Grand-Cognac. Tirailé entre Angoulême et Cognac, le Rouillacais aurait les capacités pour continuer à faire cavalier seul. « Nous ne rejetons pas le schéma. Mais il faut laisser du temps à la réflexion. Nous avons développé nos propres solidarités. Si vous nous versez dans un bassin dans lequel on ne se reconnaît pas, ces solidarités exploseront. » L'amendement n'a recueilli que 19 votes : il a donc été rejeté.

Jérôme Sourisseau (Bourg-Charente) y voit l'opportunité « d'une grande cohérence autour de Cognac afin de peser dans la nouvelle

grande région ». Et Michel Gourinchas a souhaité la bienvenue à Christian Vignaud dans ce Grand-Cognac riche de 80 000 âmes : « Il n'y a pas de raison pour que l'on ne travaille pas aussi bien ensemble qu'on a pu le faire au sein du Pays. »

Rejet également de l'amendement de Haute-Charente (Chabonais) qui ne veut pas fusionner avec le Confolentais. Christian Faubert, président de la CdC Haute-Charente, fait valoir « les différences de vue » entre les deux collectivités ou le soutien fort des élus de son territoire (306 sur 400 favorables) la poursuite de l'aventure communautaire en solo. « Il y a une forte dispropor-

tion entre nos deux communautés sur les efforts à consentir pour les investissements. »

Aucune cohérence entre les deux collectivités, insiste Christian Faubert. Philippe Bouty (Confolens) le prend à contre-pied : « Les deux territoires travaillent ensemble depuis 1976 au sein du syndicat mixte Charente limousine, une entité géographique homogène. » Seulement 19 voix pour l'amendement qui part à la corbeille.

« Une forme d'abus »

D'autres n'auront pas la chance d'arriver jusqu'à l'urne. Par exemple, l'amendement de la commune Fouquebrune, qui clame sa volonté de rejoindre Grand-Angoulême plutôt que d'intégrer la communauté qui file de Villebois à Chalais, est déclaré « irrecevable » parce qu'en dehors des clous de la légalité. Le maire de Fouquebrune, Jean-Michel Tagnagna, y voit « une forme d'abus » de pouvoir.

Seul amendement à passer le cap des 28 voix (30 voix) : la création de cinq syndicats de gestion de l'eau sur le département au lieu du syndicat unique qui devait remplacer les entités existantes (hors Grand-Angoulême et Grand-Cognac). « Cette proposition répond aux besoins de gestion de proximité du réseau. »

Au final, le préfet aura la main sur le nouveau schéma. Les projets de périmètre seront arrêtés le 15 juin au plus tard. Les collectivités auront 75 jours pour les soumettre au vote des assemblées.



Coup de projecteur sur les jobs d'été

La journée d'information « Un job pour l'été » se tiendra mercredi de 13 h 30 à 17 heures au couvent des Récollets, à l'initiative d'Info 16. On y trouvera des offres, des recrutements en direct, des conseils sur le travail, le bénévolat, la mobilité internationale, les formations dans l'animation, etc. ARCHIVES PH.M

Le centre-ville se plie aux poteaux flexibles

SÉCURITÉ / VOIRIE
Ce mobilier urbain très particulier est déployé dans certaines zones

JONATHAN GUÉRIN

cognac@sudouest.fr

Il n'existe pas vraiment de moyen de les différencier. On les croise dans la rue ou dans le parc de la mairie, sans connaître leur nature exacte et leurs propriétés insoupçonnées. Pas de panique, les « poteaux mous » ne souffrent d'aucun défaut de fabrication et ne représentent pas de danger. Sauf peut-être des y reposer et de perdre l'équilibre par surprise.

Ce mobilier urbain sert au contraire à sécuriser certaines zones. « Il y a deux ans, j'en avais vu à Angoulême, se souvient Bruno Allafort, responsable études et travaux aux services techniques de la mairie. On avait également reçu de la publicité sur cette innovation, et la Ville a choisi d'en acheter. »

Pour l'heure, seule une dizaine est répartie en centre-ville, sous l'impulsion de Jean-François Valegeas. « On les teste dans des situations où il y a une demande et où les bâtiments risquent de prendre des chocs », explique l'adjoint au maire spécialisé dans le domaine public. C'est là toute l'utilité du poteau flexible : il plie, mais ne rompt pas. « Dans certains endroits, les automobilistes cassent sans arrêt les plots classiques, reprend l'élus chargé de la voirie. Et les réparations coûtent très cher. »

Les propriétés de ce matériau à mémoire de forme apportent une réponse quasi miraculeuse : le polyuréthane (un dérivé du plastique) peut être incliné à 40 degrés, il retrouvera toujours sa droiture originale. Sodilor, la société basée à Sarreguemines (en Moselle) qui les fabrique, a été précurseur dans le domaine en reprenant, en 2006, un concept breveté par une entreprise espagnole. 15 modèles existent ac-



Le plot est solide mais flexible, pour préserver les véhicules, les façades et les blessures. MICHEL AMAT

« Le coût d'un poteau traditionnel est de 100 euros, contre 168 pour ceux-là. Mais c'est rentable pour la mairie »

tuellement, mais ils répondent tous aux mêmes critères.

Des installations à venir

La sécurité, tout d'abord. Car un motard qui viendrait percuter les plots flexibles absorberait un choc moins violent qu'avec un modèle classique. Attention malgré tout : l'objet reste dur, et un automobiliste s'encastrant dedans aurait tout de même à craindre quelques dégâts. Et si personne n'avait remarqué

leur présence, c'est que ce mobilier se fonde parfaitement dans le reste du décor. « C'est important pour nous qu'ils respectent les codes d'urbanisme », rappelle Jean-François Valegeas. Les poteaux sont donc teints dans la masse pour un meilleur effet, et la ressemblance est frappante, comme l'assure le technicien des services techniques : « On a été interpellé par une habitante, s'amuse Bruno Allafort. Elle nous disait qu'une voiture avait cassé un poteau. Mais il était juste plié et il est revenu à la normale une fois le véhicule parti. »

L'adjoint au maire concède un seul bémol : « Le coût d'un poteau traditionnel est de 100 euros, contre 168 pour ceux-là. Mais c'est rentable pour la mairie, car il n'y a pas de réparation à faire normalement. » Pour ce prix-là, le déploie-

AILLEURS AUSSI

Les « poteaux mous » ont envahi de nombreuses villes. Bordeaux en compte notamment sur des sites où les voitures cohabitent avec le tram. La préfecture de Charente-Maritime est plus que séduite : elle en installe une centaine par an. Mais détail d'importance : si le fournisseur est le même, le prix dégringole à 120 euros contre 168 pour Cognac. Angoulême dispose également de ces équipements.

ment des plots à mémoire de forme est très ciblé. « On le fait au coup par coup, et plusieurs nouveaux plots seront installés d'ici quinze jours. Peut-être à Saint-Jacques, mais cela dépend vraiment des besoins. »

Une affaire indigeste malgré les excuses

Marie-Line Reynaud le relatait dans nos colonnes mardi, elle vit un étrange mandat. En 1997, la députée socialiste de Cognac figurait dans la majorité, et en 2007 dans l'opposition. Depuis 2012, elle ne sait plus trop, puisqu'elle a plusieurs fois combattu des propositions de son propre gouvernement...

Comme si cela ne suffisait pas, « l'affaire » Cahuzac est venue pourrir l'ambiance. « Une catastrophe ! Pour la première fois, on se faisait alpaguer par les gens », rapporte Marie-Line Reynaud. Elle connaissait bien son homologue du Lot-et-Garonne, qui occupait un bureau voisin du sien à l'Assemblée nationale jusqu'en 2012, avant de devenir ministre. Quand ses mensonges ont été démantelés au grand jour, Marie-Line Reynaud lui a écrit pour lui exprimer sa colère.

« Il m'a répondu personnellement. Son mot disait : "Pardon pour le mal que je vous ai fait" », relate la députée de Cognac, qui n'en reste pas moins dégoûtée de cette histoire déshonorante pour la gauche, « un puits sans fin ». L'élue confie avoir été également très choquée par un épisode



Marie-Line Reynaud. ARCHIVES A.L.

plus personnel. En juillet 2013, sa fille cadette Sara avait été grièvement blessée dans un accident de delta-plane.

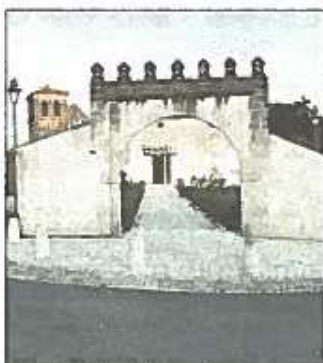
« J'ai vu certains commentaires sur Internet, les gens se déchaînaient, par méchanceté. À ce moment-là, on ne savait pas si elle allait vivre ou mourir. À un moment, je ne supporte plus les insultes », soupire Marie-Line Reynaud. Bref, c'est sans doute avec un certain soulagement qu'elle va raccrocher l'écharpe, l'an prochain.

ARS

La mairie attribue ses subventions

La réunion mensuelle du conseil municipal se tenait mardi 8 mars. Elle portait, entre autres sujets, sur l'attribution des subventions aux différentes associations pour l'année 2016. En premier, les associations communales en partant d'une base de 100 € et hors commune avec une base de 50 €. Les chasseurs se voient attribuer une subvention de 250 € ainsi que l'association des parents d'élèves. Coin lecture bénéficie d'une subvention de 350 €, la viticulture 100 €, la Gym volontaire 200 €, le club de football 600 € et le marché de printemps 220 €, etc.

Hélène Tournadre en accord avec les conseillers prévoit une réserve de 1 000 € dans le cas de demandes exceptionnelles en cours d'année. Quant au comité des fêtes, Stéphanie Demail-Souchet estime que n'ayant pas de communication avec cette association depuis un certain temps, il convient donc de surseoir au versement d'une subvention. Concer-



L'accès à la bibliothèque sur le côté de la mairie sera fait de calcaire. PHOTO COLETTE-CHRISTIANE GAUPE

nant les associations extérieures à la commune, la MFR de Jarnac se voit attribuer une subvention de 50 € à l'image de la MFR de Triac et d'Info 16, etc.

Patrimoine et tourisme

Le Plan départemental des itinéraires de la promenade et de la randonnée (PDIPIR) a été abordé. Ce

plan a pour objet le développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune et la mise en valeur de son patrimoine. Après discussion, le Conseil accepte le principe de l'inscription des chemins au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. La commune s'engagera ainsi, en lien avec la CdC, concernant les chemins ruraux qui feront l'objet d'un classement après accord du Département, à ne pas les aliéner, à leur conserver un caractère ouvert et public, à assurer leur balisage et leur entretien.

À suivre le dossier concernant l'accessibilité à la bibliothèque et à l'accueil, pour lequel une subvention de 40% du montant pourrait être obtenue à condition d'en faire la demande, soit 9 853 € HT. Toujours sur ce sujet, l'architecte consultée a donné son accord pour remplacer le béton lavé prévu pour accéder à la bibliothèque par du calcaire.

La Charente se met en huit

Hier matin à la préfecture d'Angoulême, la carte des CDC voulue par l'État a été validée après le rejet des amendements.

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Elles ne veulent pas de ces mariages-là. Mais elles n'auront pas le choix. Hier matin à la préfecture d'Angoulême, la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) a opposé une fin de non-recevoir aux amendements des communautés de communes de Haute-Charente et du Rouillacais. L'arrêté portant organisation du schéma territorial que le préfet Salvador Pérez rendra d'ici à la fin du mois dans le cadre de la loi Notre, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, comptera donc bien huit communautés de communes (CDC), comme esquissé en octobre dernier.

Ce, alors même que les arguments soulevés par les récalcitrants aux unions «forcées» ont interpellé les quarante élus formant la commission. Légalement, il convenait que 28 voix au moins s'expriment en faveur des motions pour qu'elles soient adoptées. Cela n'a jamais été le cas, mais les votants se sont montrés très partagés. Dix-neuf élus ont voté contre la fusion de Haute-Charente avec la CDC du Confolentais, dix-huit pour (trois se sont abstenus). Et vingt

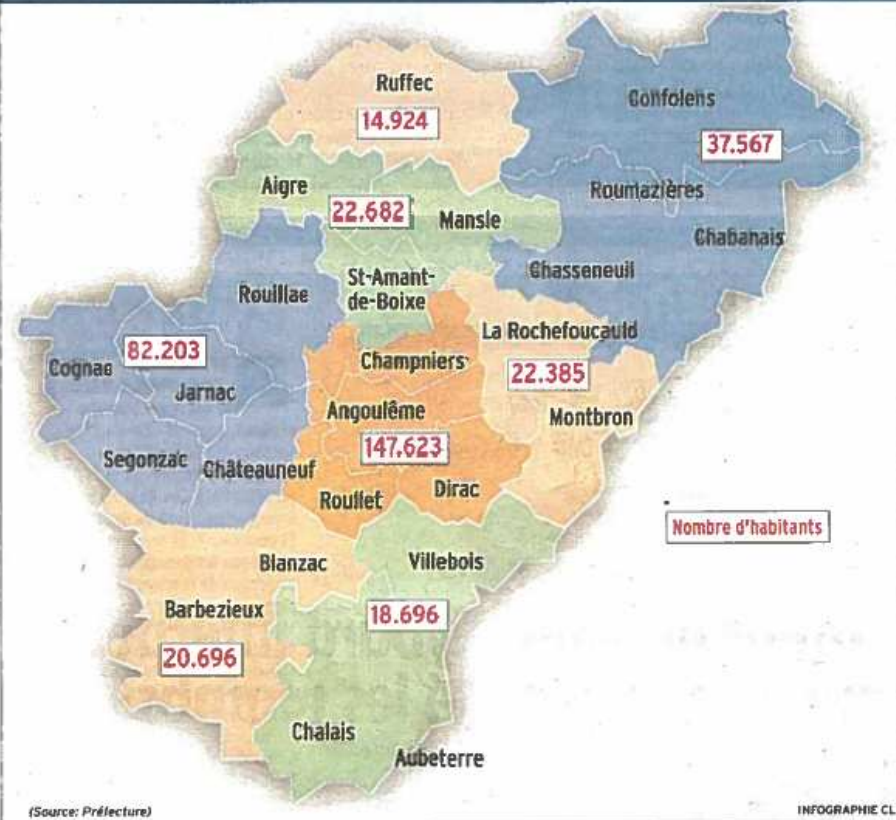
membres de la commission se sont déclarés favorables au rapprochement du Rouillacais et du bloc du Cognacais (GrandCognac, Jarnac, Châteauneuf et Grand-Champagne), dix-neuf contre, le dernier s'étant abstenu.

Rouillac avec Cognac, Confolentais avec Haute-Charente

Les présidents des intercommunalités en question ont su semer le doute. D'abord en abattant la carte majeure de la consultation populaire. «35 conseillers communautaires sur 53 et 306 élus du territoire sur 400 sont opposés à ce rapprochement avec le Confolentais», avance Christian Faubert, patron de la CDC de Haute-Charente. «97% des élus du Rouillacais veulent pour l'instant rester seuls», dit de son côté Christian Vignaud, président de cette collectivité «intermédiaire, pertinente, avec des communes à 7 km d'Angoulême et d'autres à 7 km de Cognac».

Suivent de part et d'autre les arguments historiques, économiques, structurels (argile, forêts, lacs en Haute-Charente, foire du 27, rayonnement culturel, Sarabandes en Rouillacais...) et

Intercommunalités: la carte définitive



même juridiques: les seuils de population des deux CDC n'imposent pas la fusion. «Il n'y a de toute façon aucune nécessité d'aller aussi vite, nous vous demandons plus de temps», plaide Christian Faubert. Mais en face, les promesses se montrent pressantes. Philippe Bouty (Confolentais)

et Jérôme Sourisseau (bloc GrandCognac), notamment, tentent de séduire à grands renforts de «nécessité des complémentarités de territoires», de blocs forts «à l'heure des grandes régions» et autres arguments chocs. Le discours ne convainc qu'à moitié, mais suffisamment pour em-

pêcher les amendements d'aboutir. «Un bel exemple de système antidémocratique», dénonce Rémy Merle, maire de Cougens. «Fatalement, il y aura de gros risques d'implosion», prévient Christian Vignaud. Les divorces? Pas un problème pour le préfet, tant que les mariages se font!

” Le mot qui tue

«On a l'impression que François Hollande n'en a rien à cirer des députés.»

Marie-Line Reynaud, députée PS

tape fort sur son président de la République, dans une interview à *Sud Ouest* mercredi dernier, avec cette expression qui rappelle forcément la célèbre petite phrase d'Édith Cresson, alors Premier ministre: «La Bourse, j'en ai rien à cirer.» La députée de Cognac et du Sud-Charente est dépitée: «Se battre contre notre propre gouvernement, cela ne m'était jamais arrivé.» Pour l'épauler, heureusement qu'elle peut compter sur sa fille Marianne, qui a mobilisé tous azimuts pour la manif de mercredi à Cognac contre la loi Travail. Hollande, t'es foutu, les Reynaud sont dans la rue!

■ Le lycée Jean-Monnet

déplore l'absence d'un professeur depuis plus de quatre mois. Il s'agit d'une prof de vente en 2^e et 1^{re}, absente pour raisons de santé depuis la Toussaint. Une soixantaine d'élèves est pénalisée par ce non-remplacement dans une des matières les plus importants de la filière bac pro commerce. Cette situation est qualifiée de «faute du rectorat» par les représentants des parents d'élèves, cités par *Sud Ouest*. Le rectorat a annoncé jeudi qu'un remplaçant devrait enfin arriver ce lundi.

■ LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Indemnité du maire: «On marche sur la tête»

Le taux de l'indemnité mensuelle allouée au maire, soumis à variation par le législateur pour une commune de plus de 1 000 habitants comme Louzac, a fait débat à la réunion du conseil municipal tenue jeudi soir.

«On marche sur la tête. Je dois demander l'autorisation du conseil municipal pour réduire mes indemnités», a lancé le maire Lilian Jousson, précisant qu'une enveloppe globale est affectée à la totalité des sommes allouées aux élus pour une commune définie. Si le maire augmentait son indemnité, ce serait au détriment des autres élus. «Je vous demande de réduire la mienne à 1 170,46 € par mois», a poursuivi le maire, soit 31% des 1 634 € auxquels il pouvait prétendre.

Comptes de gestion et administratif. Pour le centre communal d'action sociale (CCAS), les livres font état d'une recette globale de 1 115 €, grâce à la vente de concessions au cimetière. Compte tenu des dépen-

ses, l'excédent à reporter au budget primitif est de 745-€.

Assainissement non collectif (Spanc). Les dépenses correspondent à la rémunération du syndicat des eaux de Salles-d'Angles. Les recettes sont liées en partie aux subventions de l'agence Adour-Garonne. Le bilan s'équilibre à 11 368 €, avec un report de 4 367 € sur le budget primitif 2016. La compétence de ce service public doit être transmise à la future aggro.

Assainissement collectif. «Un budget sain», a informé le maire, sachant que les 39 479 € de dépenses de fonctionnement sont largement couverts par les 57 552 € de recettes.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Le PDIPR est adopté. «Avec le recensement des chemins effectués par toutes les communes, GrandCognac voudrait faire un maillage global de réseau», a commenté Lilian Jousson.

■ SAINT-SULPICE

Travaux d'envergure envisagés à l'école

Dominique Souchaud, maire, a réuni le conseil ce mardi pour l'approbation des comptes de gestion: commerce, CCAS (action sociale), budget principal, adoptés à l'unanimité. Le budget primitif 2016 sera présenté lors de la prochaine séance du conseil.

École. L'élu a fait part des problèmes de locaux dans les écoles. Après une visite, il s'avère que le préfabriqué installé près de l'école subit d'importantes dégradations de la structure (bois, les habillages, des infiltrations... Après les différentes études, le maire propose que ce préfabriqué soit détruit et que deux salles pourraient être rénovées au rez-de-chaussée du bâtiment dénommé «ancienne école de garçons». Après les bilans, notamment énergétique, il est proposé la mise en conformité de l'électricité, du chauffage, des sanitaires, la reprise de la toiture avec mise en place de panneaux solaires sur cette partie et sur le préau côté sud. Sont aussi envisagés: des travaux de rénovation à l'intérieur, de maçonnerie en façade, l'ouverture de fenêtres en portes, le changement des huisseries et des travaux de peinture. Estimation: 340 000 euros dont les subventions pourraient atteindre 80%.

Location des salles. Pour faire suite à l'arrêt de la location de la salle Jean-Dubourg, le maire propose la location de l'ancienne mairie aux mêmes tarifs que ceux arrêtés précédemment. Avis favorable du conseil à cette proposition.

Questions diverses. Le maire fait part du fonctionnement du Plui-H, de la proposition de nomination d'un agent assistant de prévention. Dans le cadre de l'opération «Voisins vigilants», la gendarmerie de Cognac informera les membres du conseil sur cette mesure lors de la prochaine réunion qui se déroulera le 7 avril à 20h30.

Comptes administratifs et budgets annexes au menu

La réunion des délégués de la CDC de Grande-Champagne, tenue jeudi soir à Criteuil-la-Magdeleine, a débuté par une minute de silence observée en hommage à Philippe Bonnaud, ancien conseiller général et médecin, décédé récemment.

Puis les élus ont écouté Jean-Yves Daney comptable du Trésor, décortiquer les chiffres des divers budgets. La présidente, Véronique Marendat, a demandé une délibération de principe visant à la prise en charge du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) par la CDC à hauteur de 50% pour 2016 et demande également la mise en place du dispositif de solidarité pour accompagner les communes jusqu'à la prochaine fusion. Elle a expliqué par ailleurs, que le sous-préfet dispose d'une enveloppe DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) de 200 000 € pour chacune des CDC, et qu'elle le sollicitera pour que le solde de la somme non attribuée au projet d'Angeac, reste affecté aux communes du territoire, voire au projet de Lignières- Sonneville dans le cadre de travaux à La Charmille.

Base de loisirs à Angeac. Projet chiffré à 346 000 € qui serait financé par un emprunt de 119 170 € et des subventions espérées à hauteur de 66,51%. Le conseil autorise la présidente à faire les demandes de DETR, FIL (Fonds d'initiatives locales) et Leader (Région).

Recrutement. Pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité pour le service infrastructure, deux postes d'adjoints 2^e classe vont être créés à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} mai et pour trois mois.

ZA du Pont-Neuf. La commune de Salles-d'Angles propose à la CDC d'acquérir pour l'euro symbolique, une partie du chemin d'exploitation n°1 sur la zone d'activité (ZA) afin de réaliser la nouvelle voie de liaison dans le cadre de l'éventuelle extension de cette zone.

Pôle d'excellence rural. La présidente informe que le bâtiment de la chambre d'agriculture a été vendu 650 000 € et l'emprunt remboursé avec les pénalités dues pour remboursement anticipé. Les actes ont été signés mi décembre.